

22 juin 2018 -16:32

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2018

Lancement d'une nouvelle concession en vue de la délivrance de plaques d'immatriculation

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une nouvelle concession du SPF Mobilité et Transports en vue de la délivrance de plaques d'immatriculation et de différents documents relatifs à l'immatriculation des véhicules.

La concession actuelle expire le 31 décembre 2018 et n'a pas été prolongée. Une nouvelle concession a été rédigée afin de faire appel à la concurrence et fera l'objet d'un avis publié au niveau européen.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be